

SYNTHESE

Observatoire ANFR du déploiement des réseaux 2G/3G/4G

Près de 15 000 sites autorisés pour la 4G au 1^{er} mai 2014

Maisons-Alfort, le 6 mai 2014 - L'Agence nationale des fréquences (ANFR) publie aujourd'hui les derniers chiffres de son observatoire mensuel des déploiements des réseaux 2G/3G et 4G.

1. Au niveau national

14 984 sites ont été autorisés au 1^{er} mai 2014 pour la téléphonie mobile très haut débit (4G) tous opérateurs confondus. Ce chiffre est en hausse de 4,8 % depuis le 1^{er} avril 2014.

En France, trois bandes de fréquences permettent de fournir un service 4G :

- La bande 800 MHz
- La bande 1 800 MHz
- La bande 2,6 GHz

6 487 sites¹ sont autorisés pour la 4G dans la bande 800 MHz (+ 15,2 % sur un mois).

6 499 sites¹ sont autorisés pour la 4G dans la bande 1 800 MHz (+ 0,9 % sur un mois).

9 127 sites¹ sont autorisés pour la 4G dans la bande 2,6 GHz (+ 4,5 % sur un mois).

Le nombre total d'autorisations pour des sites 3G s'établit à 38 485 au 1^{er} mai 2014, et reste ainsi stable. Il s'élevait à 38 332 au 1^{er} avril dernier.

Le nombre total d'autorisations pour des sites 2G s'établit à 38 849 au 1^{er} mai 2014 contre 38 779 un mois plus tôt.

2. Au niveau départemental

L'Agence publie également les chiffres de l'Observatoire par département. Ils rendent compte de l'évolution des déploiements des réseaux mobiles, notamment 4G, dans les différents territoires.

L'ensemble des départements de la métropole est désormais concerné par le déploiement des réseaux 4G. Au 1^{er} mai, 10 départements ont représenté un tiers du volume total des nouvelles autorisations 4G. Les deux départements des Alpes-Maritimes et des Bouches-du-Rhône ont plus particulièrement bénéficié de ces nouvelles autorisations (11 % des autorisations).

L'Observatoire par département est disponible sous forme cartographique à l'adresse suivante : www.cartoradio.fr (onglet « Observatoire 2G/3G/4G »).

Pour plus d'informations sur la localisation des sites autorisés par l'ANFR : www.cartoradio.fr

¹ Certains des sites autorisés dans les différentes bandes de fréquences sont mutualisés et utilisent donc un même support. Ceci explique pourquoi la somme des sites autorisés par bande de fréquences n'est pas égale à la totalité des sites 4G autorisés (14 984).